Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260519-2026_114-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Renouvellement de placement à termes

N° 2026-114

L'an deux mille vingt-six

Le 19 mai, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à La Bosse de Bretagne, sous la présidence de M. Vincent MINIER.

. les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOHIER Myriam, GUYOMARD Jean-François, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs

Mme AUBRY Sophie	à	M. MARTIN Frédéric
Mme GOUR Christèle	à	M. MINIER Vincent
M. HAMEON Philippe	à	Mme THERON Ludivine
Mme MERAULT Charlotte	à	Mme Christine ROGER

DATE DE CONVOCATION : le 11/05/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**46**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 26-3° selon lequel « Sauf disposition expresse d'une loi de finances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'Etat » ;

Vu l'article 116 de la loi de finances pour 2004 (n° 2003-1311 du 30 décembre 2003) fixant les conditions de dérogation à l'obligation de dépôt de fonds au Trésor pour le secteur public local ;

Vu les articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la possibilité, pour les collectivités territoriales, de déroger à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor pour certaines origines de fonds (libéralités, produits d'aliénation de patrimoine, emprunts à emploi différé, recettes exceptionnelles) ;

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260519-2026_114-DE

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2024-3-8 du Conseil communautaire du 26 mars 2024 approuvant le placement de fonds de 1 950 000 € pour une durée de 12 mois dont l'origine des fonds étaient les suivants :

- Vente de la Trésorerie : 450 000€
- Vente de l'ancien siège, rue Sabin : 1 000 000€
- Emprunt lié à la maison de Solidarité : 500 000€

Vu la délibération n°2025-124 du Conseil communautaire du 20 mai 2025 approuvant le renouvellement du placement de fonds de 1 450 000 € pour une durée de 12 mois dont l'origine des fonds étaient les suivants :

- Vente de la Trésorerie : 450 000€
- Vente de l'ancien siège, rue Sabin : 1 000 000€

Vu l'avis favorable émis par le bureau communautaire réuni en date du 5 mai 2026 ;

Vu la présentation faite par Monsieur BABIN-TOUBA Ludovic, Vice-Président en charge des finances ;

Considérant que le dernier placement a été effectué le 16 juin 2025 et arrivera à échéance le 15 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement du placement de fonds de 1 450 000 € issus de l'aliénation de l'ancien siège et de l'ancienne trésorerie dès la fin du placement en cours sur une durée de 12 mois, selon les taux en vigueur au moment de la signature du contrat, aux termes des comptes précédemment ouverts

- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce placement financier.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE